



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

expérimentation animale

Question écrite n° 78085

Texte de la question

M. André Schneider attire l'attention de M. le ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche sur l'absolue nécessité d'encourager et de financer le développement des méthodes substitutives à l'expérimentation animale. En effet, la France reste le pays de l'Union européenne qui sacrifie le plus d'animaux pour la recherche médicale. Des propos tenus par de nombreux scientifiques dénoncent fermement les dangers de l'expérimentation animale, jugée dangereuse pour l'homme. C'est pourquoi il lui demande quelles mesures il envisage de prendre à ce sujet.

Texte de la réponse

Le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche est très attaché à l'utilisation des méthodes substitutives à l'expérimentation animale. La réglementation impose aux chercheurs de n'utiliser des animaux à des fins expérimentales que dans la mesure où il n'existe aucun autre moyen d'obtenir des résultats comparables. On peut estimer que sur l'ensemble des travaux scientifiques qui nécessitent aujourd'hui en France l'utilisation de modèles cellulaires, le recours à des animaux vivants est limité à 40 % des cas. Cependant les résultats qui sont obtenus sur cellules isolées ne peuvent suffire à répondre à l'ensemble des questions soulevées dans les domaines biomédical et toxicologique, ces recherches ayant pour finalité d'améliorer l'efficacité des thérapies et de garantir la sécurité des personnes, des animaux et de l'environnement. En effet, le comportement des cellules cultivées in vitro ne peut reproduire tous les processus impliqués dans un organisme vivant. C'est de cette complexité, liée aux interactions cellulaires qui régissent le fonctionnement de l'organisme entier, que découle l'obligation pour les scientifiques d'avoir recours à l'expérimentation animale pour assumer les missions que leur confie la société. Avec environ 33 000 animaux utilisés par million d'habitants, la France se situe dans la moyenne des pays européens (32 900 hors Espagne et Italie) qui ont une forte activité de recherche. Ces chiffres sont constants depuis plusieurs années. Le monde scientifique, dans son immense majorité, reste aujourd'hui convaincu que les progrès de la médecine demeurent tributaires du recours à l'expérimentation animale, limitée, encadrée et complémentaire aux méthodes d'études substitutives.

Données clés

Auteur : [M. André Schneider](#)

Circonscription : Bas-Rhin (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 78085

Rubrique : Animaux

Ministère interrogé : enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 novembre 2005, page 10453

Réponse publiée le : 28 février 2006, page 2161